



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **29 avril 2019**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2019 DE 9'000.- F DESTINÉ À L'ÉLABORATION D'UN AGENDA 21 POUR LA COMMUNE DE PRESINGE

Le Conseil municipal décide par 9 oui et 1 abstention

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de **9'000.- F** destiné à l'élaboration d'un agenda 21 pour la commune de Presinge.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2019 sur le compte 7790-31320.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 17.06.19

Presinge, le 8 mai 2019

.....